sur inqualifiable qui vient d'être prise en vue de la procession.

» Deux ou trois messieurs, dont un adjoint, m'assure-t-on, se sont rendus, hier, dans les cinq écoles de Moulins-Lille, et, alors que toutes les dépenses et tous les préparatifs sont faits, ont défendu aux instituteurs et institutrices de conduire leurs élèves à la procession.

» Aussitôt connu, ce fait a soulevé l'indignation générale, et de bons républicains, des «purs» s'il vous plaît, ne trouvaient pas de paroles assez sévères pour blâmer les promoteurs de cette mesure.

» Tout l'esprit dépensé en cette occasion le sera malheureusement en pure perte, pour cette raison qu'un très grand nombre de petites filles, la classe finie, ont été prier les Sœurs de Charité et les Sœurs Franciscaines, de leur permettre d'accompagner le Saint-Sacrement avec les réunions qu'elles dirigent.

» Comme vous le voyez, ces spirituels Messieurs en seront pour leurs frais.

» Agréez, etc.»

Voici quels ont été les votes des sénateurs du Nord dans les deux scrutins qui ont eu lieu, dans la séance de lundi :

1° Scrutin sur la question de savoir si le Sénat passera à la discussion des articles du projet de résolution présenté par M. Peyrat et plusieurs de ses collègues, portant qu'il y a lieu de réviser l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875.

Ont voté pour : MM. Dutilleul, le général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Roger, Testelin ;

Ont voté contre : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry.

Le Sénat a adopté.

2° Scrutin sur le projet de résolution présenté par M. Peyrat et plusieurs de ses collègues, portant qu'il y a lieu de réviser l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 ; les votes se sont répartis de la même façon que dans le scrutin précédent.

Le Sénat a adopté.

Dans le renouvellement des bureaux du Sénat qui a eu lieu samedi dernier, M. le comte Roger (du Nord) a été nommé président du 6e bureau.

Le 5e bureau du Sénat a désigné M. Théry, sénateur du Nord, pour faire partie de la 5e commission des congés.

M. Testelin, sénateur du Nord, vient d'être nommé, par le 5e bureau du Sénat, membre de la 5e commission des pétitions.

Dans le scrutin qui a eu lieu, à la séance de samedi dernier, de la Chambre des députés, sur la prise en considération de l'amendement de M. le comte de Roys : 1° au projet de loi et 2° à la proposition de loi de M. de Gasté sur les pensions des officiers, des assimilés et autres fonctionnaires de l'armée de mer, les votes des représentants du Nord se sont répartis de la façon suivante :

Ont voté pour : MM. Bertrand-Milcent, Alfred Girard, Giroud Guillemin, Pierre Legrand, Masure.

Ont voté contre : MM. Georges Brame, Debuchy, baron de La Grange, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthume, Trystram.

N'a pas pris part de vote : M. Achille Screpel.

Retenu à la Commission du budget : M. Louis Legrand.

Absents par congé : MM. Ioos, de Marcère.

Voici comment ont été répartis les députés du Nord dans le tirage au sort des bureaux qui a eu lieu le 14 juin :

1er bureau : MM. Pierre Legrand, Masure ; 2e Mention ; 4e M. Trystram ; 5e MM. Alfred Girard, Guillemin ; 6e MM. Debuchy, baron de La Grange, Plichon ; 7e MM. Bertrand-Milcent, Screpel, Telliez-Béthune ; 8e MM. Girard, Louis Legrand, de Marcère, des Rotours ; 11 : M. Ioos.

La commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa deuxième session de l'année 1879, le lundi 14 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à Douai.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

1° Aspirantes. — Brevet de second ordre. Première série, lundi 14 juillet, à 8 heures du matin ; deuxième série, jeudi 17 juillet, à 8 heures du matin.

Matières facultatives et brevet de premier ordre, lundi 21 juillet, à 8 heures du matin;

2° Aspirants. — Brevet simple. Première série, lundi 28 juillet, à huit heures du matin ; deuxième série, jeudi 31 juillet, à huit heures du matin.

Matières facultatives et brevet complet, lundi 4 août, à huit heures du matin.

Ces examens ne seront pas publics.

Les aspirants et les aspirantes devront se faire inscrire au plus tard le 30 juin, terme de rigueur, à la Préfecture, à Lille. (Secrétariat de l'inspection Académique).

L'examen pour le certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile aura lieu à Lille, à la salle d'asile-modèle, rue des Rogations, le lundi 11 août, à huit heures du matin.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

La démission de M. Jules Leblan, adjoint, a été remise officiellement au Conseil municipal dans la séance du 13 juin, comme on l'a pu lire dans le compte-rendu qui précède.

C'est avec un vif regret que nous enregistrons cette nouvelle : M. Jules Leblan a fait preuve de vraies qualités administratives pendant les vingt-deux ans qu'il a sacrifiés aux affaires publiques. Joignant à une grande bienveillance, beaucoup d'affabilité, doué d'une sûreté de vues remarquable, et de la fermeté nécessaire à mener à terme, les entreprises difficiles, il a été d'un grand secours dans l'accomplissement de plusieurs travaux publics considérables, dont il a été pour ainsi dire, l'initiateur. C'est donc une perte vivement sentie que fait l'Administration.

M. Jules Leblan appartient à l'Assemblée communale depuis 1855. A peine y avait-il fait son apparition qu'il fut nommé adjoint. (1857) Il remplit ces fonctions, seul, pendant plusieurs années. On sait quelle lourde tâche dans une ville aussi populeuse que Tourcoing. C'est alors qu'il s'occupa de la grande entreprise d'alimentation d'eau pour la ville.

Ce projet de distribution d'eau, tirée de la Lys, fut vivement combattu, dans le principe, mais M. Jules Leblan tint ferme, il écrivit un rapport détaillé concluant en faveur du projet ; de plus, il négocia une entente avec l'Administration roubaisienne qui était venue faire des propositions à cet égard.

L'entreprise fut donc résolue; on en constate maintenant les brillants résultats.

M. Jules Leblan prit en toutes occasions une large part aux affaires. La dernière, celle qui a suscité tant de discussions, l'établissement de l'usine à gaz, aujourd'hui en fonctionnement prospère, a rencontré en lui, un de ses plus zélés partisans.

M. Jules Leblan est chevalier de la Légion d'honneur. Le gouvernement reconnaissant ses nombreux services, lui fit remettre la croix par le maréchal de Mac-Mahon, en 1873, lors de sa visite, à Lille.

En se désistant de ses fonctions importantes d'adjoint, M. Jules Leblan a obéi, on n'en doute pas, à des motifs puissants ; toutefois, sur les vives instances du Conseil municipal tout entier, il est resté dans ses rangs. Au moins, sa grande expérience, ses conseils, ne seront pas perdus, et les intérêts de la ville trouveront, encore et toujours en lui, le défenseur droit et le promoteur ferme, qu'ils ont eu dans toutes les circonstances.

G. B.

Voici les noms des délégués (???) du Nord qui vont se rendre au Congrès de Marseille : le citoyen Bonne, de la Chambre syndicale de Roubaix ; le citoyen Lefebvre, de Dorignies ; et le citoyen Béghin, de la Chambre syndicale d'Armentières.

La citoyenne Lecomte, de Roubaix, fera le voyage avec ces messieurs ; elle aussi est « déléguée » !

Pourquoi donc le « citoyen Bonne, » qui est tout bonnement cabaretier, s'obstine-t-il à se faire passer pour *ouvrier* ? Cela va lui donner l'occasion de visiter le Midi : c'est sans doute très agréable pour lui ; mais les véritables ouvriers trouvent que la plaisanterie a assez duré.

Un train de plaisir pour Dunkerque aura lieu le dimanche 22 juin courant.

Départ de Tourcoing : 6 h. 55 matin. — Départ de Roubaix : 7 heures. — Arrivée à Dunkerque à 9 h. 55 matin.

Départ de Dunkerque : 8 h. 35 soir. — Arrivée à Roubaix : 11 heures 37. — Arrivée à Tourcoing : 11 h. 44 soir.

Prix des places, aller et retour.
3 Francs 50 en 2me classe.
4 Francs 50 en 3me classe.

Nous sommes à même de pouvoir confirmer explicitement la nouvelle que nous avons donnée, ces jours derniers, du classement du canal du Nord.

Le texte de la décision de la commission porte admission au classement *d'un grand canal destiné à mettre la région industrielle du Nord en communication avec Paris.* M. le ministre des travaux publics a déclaré consentir à ce que cette voie figurât dans le projet de classement général qui doit être soumis aux Chambres.

Comme on le voit, la résolution de la commission est conçue en termes généraux et ne contient aucune indication de tracé. C'est maintenant à nos représentants et à ceux du Pas-de-Calais à agir de manière à ce que ce tracé soit conforme aux intérêts de la région.

Une scène de désordre sur laquelle une enquête est ouverte, a eu lieu hier dans un bal public de la rue des Arts. Un agent de police qui voulait expulser du bal un jeune homme dont les manières étaient des plus indécentes, a été terrassé et roué de coups par cinq individus. L'un des agresseurs, Emile Vanderhaege, a été arrêté ce matin et conduit au dépôt de sûreté.

On nous signale la disparition d'un jeune enfant dont les parents demeurent rue des Longues-Haies. Cet enfant est âgé de quatre ans et se demi et nomme Gustave Lefebvre. Au moment de sa disparition, dimanche à deux heures de l'après-midi, il était vêtu d'un pantalon et d'un paletot noir et blanc et chaussé de bottines hautes avec œillets en cuivre.

Un bambin jouant, avant-hier après-midi, rue de Lannoy, a été renversé par un *car*. Repoussé par le chasse-corps, cet enfant a été relevé n'ayant aucune blessure apparente.

Le personnel de la chaudronnerie Fontaine, rue de Tourcoing, a été douloureusement impressionné, hier matin, par un accident qui s'est produit dans les circonstances suivantes : Un chauffeur, Achille Desbonnet, a eu la manche de sa blouse prise par la clef d'une bielle. Malgré les efforts qu'il fit pour se dégager, cet infortuné a eu le bras droit entraîné par le mouvement de rotation et presque entièrement broyé.

L'amputation a eu lieu ce matin à l'hôpital, où Achille Desbonnet avait été transporté aussitôt après l'accident.

Ce malheureux est père de sept enfants dont l'aîné est à peine âgé de 18 ans.

Les envois de Rome sont arrivés à Paris et ont été déposés dans la cour de l'Ecole des beaux-arts.

Voici la liste des ouvrages envoyés par les artistes lillois :

Peinture : M. Comerre (3e année), une copie d'après Tiepolo et une esquisse de sa composition.

Sculpture : M. Cordonnier (1re année) *Salomé la danseuse et saint Jean Baptiste à ses pieds*, haut-relief.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 13 juin 1879

M. Désiré Debuchy, adjoint, président

M. Lorthiois-Desplanque, secrétaire

MM. Roussel-Defontaine, *indisposé;* Lefebvre et Taffin, *empêchés ;* Montagne, P. Destombes, Démaré, *absents.*

Le Conseil municipal,

Donne acte d'une communication par laquelle il est informé de la démission de M. J. Leblan, adjoint, et de la délégation des deux conseillers en tête du tableau ; MM. G. Desurmont et Seynave pour remplir les fonctions d'adjoints.

Donne acte à l'administration d'une communication relative au projet de canal. L'affaire paraît en bonne voie et l'on est amené à espérer que le classement de cette œuvre pourra être prochainement prononcé.

Renvoie à la commission militaire, à laquelle sont enjoints comme suppléants MM. Pollet-Hassebroucq et Scalabre-Delcour, l'examen des demandes de soutiens de famille de la classe 1878.

Accorde une bourse d'externat en l'Institution Saint-Michel à une famille dénuée de fortune.

Renvoie à la commission des finances l'examen du taux du Conditionnement à exiger du directeur du bureau de Conditionnement.

Renvoie à une commission spéciale (MM. Scalabre-Delcour, J. Desurmont, Tribouillet et P. Pollet, l'examen d'une demande de prorogation de la concession du ramassage des débris de laine dans les aqueducs et cours d'eau de la ville.

Renvoie à la commission des finances l'examen de demandes de renouvellement d'abonnements et d'abonnements nouveaux pour le déchargement de charbons sur la voie publique.

Émet un avis favorable à la substitution d'un pavage à l'empierrement sur une partie du chemin de grande communication n° 69 et vote le contingent de la ville dans cette dépense.

Émet un avis favorable à un échange de terrains projeté entre les Hospices et un particulier.

Renvoie à la commission de la voirie l'examen d'une offre d'avance de fonds sans intérêt pour l'exécution de travaux de voirie dans la rue du Dragon prolongée.

Après avoir examiné les dires des déposants à l'enquête, persiste dans son vote du 14 février 1879 relatif à l'élargissement des rues de la Folie et de Saint-Louis.

Sur la proposition de la Commission des finances :

Adopte le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exerce 1878 (rapporteur M. Duprez-Lepers);

Vote le budget municipal supplémentaire de 1879 (rapporteur M. Devémy) :

Admet la réclamation d'un propriétaire pour obtenir le remboursement de contributions payées par erreur pour un immeuble communal (rapporteur : M. Devémy) ;

Sur la proposition de la Commission Spéciale :

Émet un avis favorable à l'approbation des comptes administratifs (1878) des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, ainsi que des comptes de gestion du Receveur de ces établissements pour le même exercice (rapporteur : M. L. Leloir) ;

Émet un avis favorable à l'approbation des budgets supplémentaires (1879) des Hospices et du Bureau de Bienfaisance (rapporteur : M. L. Leloir) ;

Sur la proposition de la Commission des Travaux publics

Décide l'acquisition d'un immeuble portant les nos 89, 91, 93 rue de la Croix-Rouge, pour la translation du presbytère de la paroisse de Saint-Joseph, et vote le crédit nécessaire pour ces appropriations (M. Pollet-Hassebroucq, rapporteur ;

Sur la proposition de la Commission de la voirie

Approuve le projet de réparations extraordinaires à effectuer au chemin vicinal n° 2, dit du Pont de Neuville, et, selon la demande de M. l'agent voyer, augmente le crédit d'entretien des chemins vicinaux. (M. J. Seynave, rapporteur) ;

Décide l'utilisation d'un reliquat de crédits spéciaux, pour réfections extraordinaires à exécuter aux chemins vicinaux nos 1 et 3, dits du Château et de la Croix-Rouge (M. J. Seynave, rapporteur) ;

Donne accueil à une réclamation en réparation de dommages causés par la pose de la 2e canalisation des eaux de la lys, et décide le renvoi de la demande à la Commission mixte des deux villes. (M. Honoré, rapporteur).

DOUAY. — Des courses de chevaux auront lieu au Polygone de Douai, le dimanche 13 juillet. Le programme est ainsi fixé :

Course au trot monté. — Distance 2,500 mètres. 1er prix : un objet d'art, d'une valeur de 400 fr., 2e les entrées.

Course plate au galop. — Distance 1,200 mètres. — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 400 fr. ; 2e les entrées.

Course de haies. — Distance 1,500 mètres (huit obstacles). 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 400 fr. ; 2e les entrées.

Steeple chasse — Distance 2,000 mètres (douze obstacles). 1er prix un objet d'art de 600 fr. ; 2e les entrées.

La liste d'engagement sera close le 3 juillet.

S'adresser à M. Albert Paix, quai du Commerce, 13, Douai.

— CYSOING. — M. Arthur Desmons, frère du maire démissionnaire, vient d'être nommé suppléant de la justice de paix de Cysoing.

— ARLEUX. — La commune d'Arleux organise pour le dimanche 29 juin, un grand festival d'harmonies, fanfares et d'orphéons.

— BAS-WARNETON. — Le 12 juin, à quatre heures et demie du soir, la foudre est tombée sur la ferme appartenant à Mme Desreumaux de Lille, et occupée par les frères et sœurs Dhondt, Charles et Henri; en quelques minutes, l'incendie s'est propagé aux bâtiments qui, heureusement, étaient isolés de toute autre habitation.

Les bâtiments, ainsi que les récoltes et ustensiles aratoires ont été la proie des flammes, et on n'a pu sauver que quelques effets mobiliers et d'habillements. Une somme de 600 francs en numéraire, ainsi que divers papiers n'ont pu être retrouvés.

Les pertes sont évaluées de 10 à 18.000 francs. Elles sont couvertes par deux assurances.

On nous écrit de Douai, 15 juin, soir :

« Après de longs pourparlers, la Cour de Douai a décidé de maintenir la tradition par elle suivie depuis plusieurs années et d'assister à la procession de la Fête-Dieu.

» Derrière le dais, M. le premier président Bardon était en costume officiel, ainsi que M. le président Duhem et M. le comte de Guernes, président des appels correctionnels.

» Plusieurs conseillers, également en robe rouge, et les membres du parquet de la Cour, en costume aussi, suivaient leurs chefs hiérarchiques. Le tribunal s'est abstenu de paraître officiellement à la cérémonie.

» Le temps a été beau, quoique couvert. La pluie a commencé dans la soirée seulement.

» La police a donné l'ordre, très brusquement, d'enlever les herbes et verdures étendues sur le pavé selon un antique usage, dès que le cortége a été passé. Cette taquinerie, fort gênante un jour de fête, a été assez mal accueillie généralement.

» Les rues étaient fort élégamment pavoisées et la procession a été splendide. Aucune des musiques (nous en avons trois) ne s'est jointe au cortége, qu'escortait un faible piquet d'infanterie. »

AVIS AUX SOCIETES

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 juin. — Irma Sergent, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez, 4. — Léa Desnoulez, rue de la Longue-Chemise. — Céline Dupont, rue Vallon, 20. — Emile Gonce, quai de Dunkerque. — Sophie Desrumeaux, rue Blanchemaille, 77. — Pulcherie Vanvooren, rue de Bouvines. — Virginie Troch, rue des Anges. — Aline Hoduin, rue Vallon, cour Ladsous. — Marguerite Plateau, rue d'Hem. — Pauline Haquette, rue des 7 Ponts, 11.

Du 13 juin. — Pauline Demoerloose, rue de la Perche, fort Sicœm, cour Cornille, 1. — Pauline Fraignac, rue de la Redoute, 49. — Léopold Lambert, rue des Arts, 16. — Thérèse Herinckx, rue Bernard, 48. — Hélène Faidherbe, rue Brézin. — Marcel Vandewiele, Grande-Rue, 121. — Richard Grimiaux, rue des Vélocipèdes, 5. — Jean et Julien Willems, jumeaux, rue Vaucanson, 53.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 juin. — Angèle Roussel, 5 mois, rue de la Perche, fort Sicœm, 40. — Charlotte Rys, 11 mois, rue de la Guinguette. — Pierre Becue, 76 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Augustine Heylesonne, 9 mois, rue du Pile, 3.

Du 13 juin.

Julien Baudringhien, 64 ans, ménagère, rue St-Joseph, 37. — Clémentine Denys, 1 mois, rue de la Guinguette, cour Defontaine, 2. — François Verwée, 59 ans, forgeron, rue de la Perche. — Fidèle Gadt, 63 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Richard, Leveugle, 1 an, rue Pellart, cour Duquesne, 7. — Louis Verhille, 63 ans, professeur de musique, rue St-Joseph, 13.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SIX-COSSART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules-Joseph SIX, décédé à Croix, le 16 juin 1879, dans sa 35e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 18 courant, à 9 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Rue de l'Epeule.

Les amis et connaissances de la famille FRÈRE-DESTOMBES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Charlotte-Catherine DESTOMBES, décédée à Roubaix, le 14 juin 1879, dans sa 80e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, n° 36.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des RR. PP. Récolets, à Roubaix, le mardi 17 juin 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette MULLIEZ, épouse de Monsieur Denis SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, à l'âge de 61 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu, de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 18 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Monsieur Charles-Louis DEVIENNE, époux de Dame Adèle AGACHE, décédé à Roubaix, le 14 juin 1878, à l'âge de 58 ans ; et de Monsieur Adolphe-Joseph DEVIENNE, garde mobile du Nord à la 2e compagnie du 2e bataillon, mort à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 21 ans et 9 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE

FAITE A LILLE, LE 2 JUIN 1879

Dans la salle de l'Hippodrome

Par **M. POUYER-QUERTIER**, sénateur

Compte-rendu sténographique (1)

(Suite)

L'Angleterre est aujourd'hui dans la situation la plus précaire où elle se soit jamais trouvée depuis le commencement du siècle. Le système qu'elle a suivi est donc celui dont nous devons le plus nous éloigner. Voilà ce qu'il faut faire comprendre à nos frères des campagnes, parce que nous voulons le maintien de leur prospérité, et ce n'est que par la protection que nous l'obtiendrons.

Quand je dis qu'il faut leur donner la *protection*, ce n'est pas le mot propre que je devrais employer ; nous ne demandons pour eux que la compensation des charges qu'ils supportent, ni plus, ni moins ; en un mot, que le droit d'être traités chez nous aussi bien que les étrangers y sont traités eux-mêmes. (Bravos et applaudissements prolongés.)

Il me reste encore, Messieurs, un petit voyage à faire, et, si vous le voulez bien, j'entreprendrai avec vous le tour du monde.. très-rapidement, soyez-en persuadés.

Je voudrais que vous jetassiez un coup d'œil sur le globe, et que vous vous rendissiez compte de l'état de consommation dans chaque pays.

En 1860, la doctrine du libre-échange paraissait devoir être adoptée par le monde entier ; on a fait une propagande terrible pour arriver à faire entrer ces idées dans la tête des ministres de chaque Etat. Mais, depuis cinq ans, les Russes ont fermé leurs portes, ils ont voulu avoir une industrie nationale, ils l'ont protégée. L'agriculture russe est protectionniste, et elle a établi des tarifs très élevés.

L'Autriche, voisine de la Russie, en a fait autant.

L'Italie a augmenté ses droits dans une forte proportion ; elle nous a même demandé à percevoir 30 fr., à la condition qu'on ne lui en réclamerait que 5. (Hilarité générale.)

Je me hâte de dire que c'est une réciprocité que nous n'avons pas voulu accepter, et j'espère que nous ne l'accepterons pas dans l'avenir.

En ce qui concerne l'Allemagne, avez-vous lu les tarifs complets ? avez-vous lu ces projets qui tendent à faire payer aux alcools français 50 fr. pour entrer en Allemagne ? Je demande si c'est là de la réciprocité ?

On me répondra à cela qu'il y a la clause de la nation la plus favorisée. Je réponds à cela : « Si vous faites des traités, oui — sinon, non. »

Il est évident que si l'on fait des traités cela est inévitable, on ne peut pas traiter loyalement sans cela ; vous ne pouvez pas faire à une nation des conditions plus favorables que celles que vous accordez à la nation voisine, vous n'accepteriez pas une telle situation pour vous, vous ne pouvez donc pas l'infliger aux autres. — C'est pour cela que je mets au défi qui que ce soit de me prouver que l'on ait fait un seul traité de commerce sans que la clause de la nation la plus favorisée y ait été insérée.

Le prince de Bismarck ne veut pas de traités, il veut être maître chez lui, il augmentera ou réduira ses tarifs à son gré, il n'aura affaire pour cela qu'à son pays, je pourrais même dire qu'à lui-même, car le Reichstag ne résiste pas souvent à la puissance du grand chancelier.

Moi, Messieurs, je viens vous dire : Nous avons le suffrage universel, nous avons deux Chambres pour nous représenter, il faut leur adresser nos réclamations, et leur demander de tenir la balance égale pour tous. Il n'y a plus, en Europe, qu'une seule puissance qui ne soit pas protectionniste ; les colonies anglaises viennent elles-mêmes de tenir le langage suivant à la métropole :

« Vous nous avez proposé de réduire les « droits sur les tissus qui nous viennent « d'Angleterre, soit! — Mais avec quoi vou- « lez-vous alors que nous payions les frais « de la guerre contre les Afghans ? » — Car il faut bien le reconnaître, Messieurs, les Anglais ont un moyen vraiment superbe de faire la guerre, ce moyen consiste à en faire payer les frais par la colonie (*rires*) mais comme celle-ci n'aurait pas les ressources nécessaires, elle a maintenu tous les droits sur les produits de la métropole — cela gêne beaucoup les Anglais, ils ont fait ce qu'ils ont pu pour l'empêcher, mais la colonie n'a pas cédé. Le Canada a commencé aussi à frapper d'un droit de 20 0/0 les produits anglais. Les Anglais se plaignent et disent au Canada : « Vous avez « tort, vous employez un mauvais système « si vous y consentez, nous vous fourni- « rons tout ce que vous voudrez. »

Le Canada répond : « Merci, nous ne vou- « lons pas être écrasés par vous, nous en « avons assez de vos mauvais produits ! « Vous nous avez trompés, empoisonnés, « gardez pour vous vos marchandises ! « Nous fabriquerons pour notre compte ce « dont nous aurons besoin ! »

J'ai donc fait à peu près le tour du monde, Messieurs, et je me retrouve maintenant en face de la France et de l'Angleterre. Si vous tenez absolument à faire des conventions internationales, il n'y a plus guère que l'Angleterre avec qui vous puissiez traiter, et il est probable que vous aurez à vous en repentir plus tard. Votre devoir, en ce moment, est donc de demander des droits compensateurs, pas autre chose.

Lorsque le moment sera venu, je vous démontrerai, s'il le faut, que vous ne pouvez plus faire de traités qu'avec l'Angleterre, mais pour le moment, contentons-nous de dire à la Grande-Bretagne. « Nous vous « remercions de vos propositions; gardez « pour vous vos produits, nous ferons les « nôtres et nous ramènerons ainsi la pros- « périté dans nos campagnes et dans nos « ateliers; nous permettrons à l'industrie « et à l'agriculture de prendre le dévelop- « pement qu'elles doivent avoir dans un « pays comme le nôtre. »

Si nous n'avons pas reculé depuis 1860, messieurs, nous le devons à l'énergie de nos agriculteurs ; c'est grâce à leur travail, c'est grâce aussi à vous qui vous réunissez ici pour défendre leurs intérets et leurs salaires. Il ne doit plus maintenant y avoir qu'un cri, du Nord au Midi : « Nous voulons la » compensation des charges qui pèsent sur » nous ; nous ne permettrons pas à l'étran- » ger de nous tenir ni de nous exploiter, » sans aucun bénéfice pour notre consom- » mation ni pour nos marchés ; il faut que » l'étranger paie pour le moins le montant » des droits que nous payons nous-mêmes ! » (Applaudissements et bravos répétés.)

Il me semble avoir abordé sous tous ses aspects la question que nous avions à étudier ensemble ; les applaudissements dont vous voulez bien couvrir mes paroles me vont au fond de l'âme, et j'espère, bien que ce soit très téméraire de ma part, que la conviction que je porte dans mon cœur et que j'ai toujours cherché à faire passer dans ma parole, je la ferai partager avec la même énergie que par vous-mêmes, par nos frères de Bordeaux. (Double salve d'applaudissements. — Acclamations.)

Dans cette campagne économique, messieurs, je laisse de côté tout ce qui peut toucher à la politique... (Très-bien !) et je crois servir mon pays et son gouvernement en demandant d'écarter pour l'avenir de l'agriculture et de l'industrie de la France les dangers que courent aujourd'hui l'agriculture et l'industrie anglaises. (Applaudissements.)

Non, ce n'est pas le sort des ouvriers anglais que nous voulons donner à nos ouvriers de France ; ils sont tous, avec nous, membres du corps électoral, il faut donc qu'ils comprennent avec nous et comme nous les besoins du pays qu'ils servent tous, les uns après les autres. Dès l'âge de vingt ans, la conscription vient les chercher, juste au moment où ils sont le plus habiles, le plus vigoureux, et les envoie passer sous les drapeaux les cinq plus précieuses années de leur vie.

N'oublions pas, Messieurs, que l'Angleterre n'a rien de semblable, et comment voulez-vous lorsque nous concluons un traité avec elle, que nous exprimions dans un tarif la valeur de l'homme qui nous quitte. Je suis d'avis, quant à moi, qu'avec une organisation aussi compliquée que celle de la France, avec une armée permanente qui nous coûte près d'un miliard, — est-ce un bien ou un mal, je n'ai pas à m'en occuper ici, — avec ces 60, 000 hommes absents qui produiraient un milliard de plus si leurs bras restaient occupés dans l'industrie, avec tout cela, dis-je, je suis d'avis que nous ne pouvons pas lutter avec l'Angleterre qui n'a que des impôts moitié moindres des nôtres, qui n'a pas, comme nous, nation continentale, la préoccupation constante de conserver instact son territoire. Dans ces conditions, qui oserait livrer à l'étranger la consommation de la France !

(1) Emprunté à l'*Union*

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 17 JUIN

— 33 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

I.

Il essaya bien d'abord de se raccrocher aux branches, en cherchant à se persuader à lui-même que l'Anglais mentait.

Mais la riposte était venue si naturellement, la description du costume de l'homme au chapeau mou était tellement précise qu'il n'y avait guère moyen de mettre en doute la véracité de ce coquin.

Autre symptôme, plus significatif encore: en apprenant de quoi on l'accusait, le pick-pocket avait retrouvé aussitôt toute son assurance, et lui qui avait paru se troubler quand il ne savait pas quel crime on lui imputait, il semblait fort tranquille depuis que l'agent s'était clairement expliqué.

Sans doute, le drôle avait sur la conscience de graves méfaits, et il s'était demandé avec anxiété quel était celui qu'on lui reprochait; mais, maintenant qu'il était fixé, l'accusation ne l'effrayait plus, par la raison qu'il pouvait prouver son innocence.

Et puis, on a beau être voleur, on n'invente pas si facilsment et si vite un mensonge si plausible.

Cependant, Piédouche ne se tint pas pour battu et, reprenant l'interrogatoire :

— Mon garçon, dit-il en affectant un ton dégagé, tu veux me faire voir le tour. Mais ça ne prend pas.

Tu prétends que tu as pris ça dans la poche d'un monsieur qui avait des gants de castor.

Où l'as-tu rencontré ce particulier, dont tu sais le signalement par cœur ?

— A la queue, devant la Morgue, répondit sans la moindre hésitation l'Anglais.

Alors, c'est tout à l'heure que tu as fait le coup ?

— Cinq minutes avant que vos policemen me mettent la main au collet.

— Voyons, vas-y de ton histoire, dit d'un air bonhomme Piédouche, qui étouffait de colère.

Plus le prisonnier avançait dans ses explications, plus l'agent sentait sa faute, et plus il se maudissait lui-même.

Cette fois, l'Anglais hésita un peu, probablement parce qu'il lui était désagréable d'avouer ses filouteries; mais il répondit avec une louable franchise :

— Je conviens que je suis venu à Paris pour fouiller les poches des gentlemen. A Londres, dans ce moment-ci, l'ouvrage ne va pas. Je suis arrivé ce matin par le train de Boulogne. Je ne suis pas descendu dans un hôtel... je comptais partir ce soir.

— Connu ! interrompit l'agent avec impatience. Les filous anglais disent tous la même chose.

Arrive à ton petit conte.

— Eh bien ! j'ai été me promener sur les boulevards et aux Champs-Elysées... Je n'y ait pas fait grand'chose... On se promenait pas à cause du froid...

Alors j'ai lu dans un journal qu'il y avait à la Morgue une... une *exhibition*... et que le nouveau monde y allait beaucoup...

— Et tu t'es dit: Bon ! voilà mon affaire !

— Oui... et je suis venu ici tout droit... mais j'ai été beaucoup désappointé... je voulais choisir ma place dans la foule... derrière des dames... ou des messieurs bien mis... et les policemen m'ont forcé à me mettre à la queue... à côté des gens du peuple... Il y avait devant moi un charbonnier et une charbonnière... ce n'était pas nécessaire de chercher dans leurs poches...

— Un charbonnier ! une charbonnière ! pensait douloureusement Piédouche. Cet homme ne ment pas.

Et il reprit tout haut.

— Parbleu ! tu ne travailles pas pour tirer des gros sous. Alors tu as fouillé un homme plus cossu ?

— Oui, celui que je vous ai dépeint. Il était entre les charbonniers et moi.

— C'est encore vrai, se dit l'agent, accablé par l'exactitude de tous ces dédails.

— Tout à fait à portée de ma main, continua le pick-pochet.

— Il avait donc l'air riche ?

— Non, pas beaucoup. Je ne l'ai pas fouillé tout de suite. Je sensais que je perdrais mon temps avec lui. Pourtant, j'ai vu qu'il avait des gants... ça m'a décidé.

— Oui, des gants de castor gris, dit Piédouche en grimaçant un sourire.

— Et puis, j'ai remarqué aussi qu'il appuyait souvent la main sur le côté de sa jaquette... à la hauteur de la poitrine... Nous autres, nous ne nous trompons jamais à ce geste-là... C'est un signe qu'il y a portefeuille...

— Comment as-tu donc fait pour le lui subtiliser, puisqu'il le gardait si bien ?

— J'ai attendu que nous soyons arrivés devant le vitrage... alors il s'est mis à regarder la femme assassinée... et il n'a plus pensé à sa poche... Cette femme, c'est une lady, anglaise, je crois... et le gentleman, oh ! il était très ému... il pleurait... il tenait sur ses yeux son mouchoir...

— Il n'y a plus moyen de douter, pensait Piédouche.

— Alors, j'ai profité de l'occasion..., j'ai pris mon *knife*, canif, vous dites, je crois..., il coupe comme un rasoir... vous le verrez bien, si vous l'essayez..., j'ai fendu l'habit... j'ai tiré le portefeuille...

— Et l'homme ne s'en est pas aperçu ?

— Oh ! c'était impossible, dit le pick-pocket avec un sourire satisfait. Je sais mon métier. Si j'ai été arrêté la main dans la poche de cette grosse femme, c'est que le public m'a bousculé... je l'ai heurté... elle a crié...

— A ce moment, celui que tu as volé était-il encore près de toi ? demanda vivement Piédouche.

— Oh ! non. En sortant, il a pris à gauche, et je me suis dépêché de prendre à droite... Vous comprenez que je ne tenais pas à sa compagnie... J'étais si pressé que je n'ai pas regardé ce qu'il y avait dans son portefeuille.

— Il a pris à gauche, murmurait l'agent.

A ce moment, les deux sergents de ville entrèrent.

Il venaient dire qu'ils n'avaient reçu aucune plainte, et que la foule s'était dispersée.

Leur apparition produisit sur Piédouche un effet extraordinaire.

Il releva la tête, et il leur dit d'une voix saccadée.

— Emmenez-moi cet homme-là au dépôt, directement... et priez de ma part le gardien chef de le mettre au secret jusqu'à demain matin... de la part du 29... c'est mon numéro à la Sûreté...

— Soyez tranquille, il sera recommandé.

— Et prenez un fiacre pour aller plus vite. On paiera au dépôt.

Les deux sergents de ville poussèrent l'Anglais vers la porte. On lui avait délié les jambes pour qu'il pût marcher. Il suivit sans résistance les gardiens de la paix, et lui lança cet adieu, qui prouvait asssz qu'il était rentré en possession de tout son sang-froid :

— Gentleman, je vous ai donné tous les